

De: previlliod <previlliod@free.fr>
Envoyé: lundi 25 juin 2018 09:41
À: 'previlliod'; 'Coralie.MAGOT@generali.com'
Cc: 'etravetraveaux@gmail.com'; 'coralie.magot@generali.com'
Objet: RE: P1800368 Prise en compte urgente des frais de remise en état de Balthus suite abordage du 25 mars Cap d'Agde

Madame,

A ce jour, malgré mes très nombreuses démarches, je n'ai reçu aucun engagement de prise en compte des frais de remise en état de mon voilier par l'assureur de la barge qui a abordé mon voilier le 25 mars 2018, incident constaté par les autorités portuaires du port du Cap d'Agde, mon voilier étant à son poste d'amarrage.

Je vous demande d'informer immédiatement la partie adverse qu'en l'absence d'engagement écrit par mèl ce jour, je serai contraint de repousser l'intervention du chantier prévue demain matin à 09 h 30.

Le navire continuera à être immobilisé et en cette période estivale, je serai alors en droit de réclamer à la partie adverse un dédommagement pour perte de jouissance, sur la base du prix de location d'un voilier équivalent, c'est-à-dire à minima 350 €uros/jour.

Cordialement,

Philippe Revilliod

De : previlliod <previlliod@free.fr>
Envoyé : vendredi 8 juin 2018 12:53
À : 'Christelle Buee' <christelle.buee@navimut.fr>
Objet : RE: P1800368

Madame,

Il est très difficile de faire avancer les choses pour obtenir un règlement amiable de l'incident du 25/03/2018 par la partie adverse, je le déplore.

GENERALI que j'ai contacté m'a indiqué qu'il attendait les papiers de la barge, laissant entendre que si elle n'était pas en règle, le règlement n'interviendrait pas.

En relisant le RAPPORT D'EXPERTISE CONTRADICTOIRE AMIABLE N°NP 03073/18 CA, je relève que l'identification de la barge n'est pas indiquée alors que les renseignements de mon navire le sont.

Dans les pièces jointes, ne figure pas une copie de l'acte de francisation de la barge, il me semble que l'expert aurait dû la réclamer et la mettre en pièces jointes.

Ensuite, page 7, il est écrit : « Il semblerait que la barge a été détachée. », phrase au conditionnelle certes mais qui s'appuie sur quel document ? plainte à la gendarmerie de l'abordeur ?

Pourtant j'avais transmis au dossier le mèl de la Capitainerie ci-dessous qui indique que la barge a rompu un taquet et a ensuite dérivé vers la digue où elle a touché mon bateau.

En l'absence d'autres informations écrites, il faut reprendre dans le rapport cet écrit qui ne précise pas la situation du taquet (barge ou équipement portuaire ?) ou ne rien mettre du tout sur les raisons de la mise à la dérive de la barge : la barge était à la dérive est un fait incontestable.

Je vous demande de faire rectifier ce rapport incomplet et de le faire parvenir dans les délais les plus brefs à GENERALI avec mise en demeure de règlement partiel de ce contentieux avant la mise à terre prévue vers le 25 juin 2018 au chantier windward au Cap d'Agde.

Bien entendu je souhaite être en copie de ces prochains échanges et vous remercie à l'avance pour les actions demandées.

Bien cordialement,

Philippe Revilliod

De : contact@port-capdagde.com <contact@port-capdagde.com>

Envoyé : mardi 27 mars 2018 09:30

À : previlliod@yahoo.fr

Objet : Incident barge Société Etrave

Dimanche 25 mars 2018 la barge en objet a rompu un taquet et a ensuite dérivé vers la digue où elle a touché votre bateau.

Coorsdonnées d'ETAVE :

Sté Etrave – ZAV Montplaisir lot N°8, impasse des Morillons 30240 Le Grau du Roi

Tel/fax : 04 66 51 78 13

Mail : etravetraveaux@gmail.com

veuillez agréer nos sincères salutations.



CAPITAINEURIE

CS 30002 -1 rue de la capitainerie

34 300 CAP D'AGDE

Tel. : +33 (0)4 67 26 00 20 | Fax. +33 (0)4 67 26 66 20

contact@port-capdagde.com



Pensez à l'environnement. N'imprimez ce courriel que si nécessaire.